

Etudes scientifiques en espaces naturels

Outils de gestion et de planification



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

1.2.2 - Etablir l'hypothèse

L'hypothèse est un énoncé explicite qui sous-tend l'objectif.

Une nécessité pour les suivis

L'hypothèse est nécessaire dans le suivi où elle indique le degré de conformité avec une norme ou un standard prédéterminé. Le gestionnaire devra alors se doter des informations nécessaires pour établir des hypothèses sur les causes des changements observés (GRILLAS, 1996).

La connaissance que le gestionnaire a du milieu et des facteurs qui agissent sur son fonctionnement permet d'établir des hypothèses en terme de résultats.

Mais pas pour la surveillance ou les inventaires

Il n'est pas nécessaire de définir une hypothèse pour des programmes de surveillance continue. Le gestionnaire se basera sur les niveaux de population d'espèces ou surfaces d'habitats identifiés dans un premier temps (état de référence), et la collecte des données devra permettre de vérifier si les effectifs des populations ou la répartition des habitats ont régressé ou augmenté (évaluation des tendances).

L'hypothèse n'est pas nécessaire dans les inventaires. Il est cependant possible, si on connaît les habitats du site, de réaliser une liste d'espèces végétales potentiellement présentes, à partir des cahiers d'habitats par exemple (voir page 89), et partir de l'hypothèse que l'on va trouver ces espèces par le biais de l'inventaire.

Le gestionnaire de la RN du Lac Luitel (Isère) peut par exemple émettre l'hypothèse que la régression de la végétation inféodée à la tourbière est liée aux sels de déneigement déposés sur les routes en amont de la zone humide.

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB

A la suite d'un recensement des espèces d'amphibiens présents dans la RN de la Truchère-Ratenelle, il est apparu que cette faune présentait ni la diversité, ni l'abondance attendues. Une des hypothèses émises pour expliquer les absences ou les faibles effectifs de certaines espèces suppose que l'acidité de l'eau est trop élevée pour permettre le développement des embryons et des têtards. Une étude a donc été réalisée avec comme objectif de caractériser les mares par des mesures physico-chimiques et par la réalisation d'un suivi expérimental de croissance de population-test de têtards. JOLY (1992) proposait plusieurs hypothèses :

- la première relative à l'acidité de l'eau,
- la seconde prend en compte la présence d'une forte densité de poissons chats,
- la troisième est relative aux stades avancés d'atterrissement de petits sites aquatiques,
- enfin, la quatrième est une conséquence de la présence de la départementale constituant un obstacle lors des migrations.